



Conservatoire à Rayonnement Régional Marcel Dadi
Musique, Danse et Théâtre
2/4, rue Maurice Déménitroux
94000 CRETEIL
t : 01.56.72.10.10
☎ : 01.48.98.59.06

C.O.P

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Culture musicale

Organisation du cursus

Le cycle d'orientation professionnelle **Culture musicale** comprend 6 modules d'enseignement.

- 3 modules spécialisés : un module principal, un module associé et un module complémentaire.
- 3 modules communs à tous les étudiants en C.O.P : un enseignement complémentaire au choix, un cycle de conférence et un projet personnel encadré par l'équipe pédagogique.

Les étudiants construisent leur parcours pluriannuel en lien avec le professeur de la discipline principale et l'équipe pédagogique. Les temps pédagogiques sont indiqués à titre minimum sur le cycle.

Le Diplôme d'Etudes Musicale peut s'obtenir sous deux formes :

- a) Dominante Histoire de la musique
- b) Dominante Analyse

Ces deux variantes se déclinent dans la composition du module principal de la discipline uniquement.

I - Module principal dominante Histoire de la musique **II- comporte 5 unités d'enseignement principal (U.E.P)**

U.E.P 1 : Histoire de la musique
U.E.P 2 : Analyse
U.E.P 3 : Commentaire d'écoute
U.E.P 4: Composition
U.E.P 5: Master class

U.E.P 1 : Histoire de la musique

Cette unité d'enseignement propose d'approfondir la découverte des grands courants musicaux et des compositeurs, entreprise en année probatoire. Chaque année une nouvelle thématique ou période est abordée, sous un angle non seulement historique, mais aussi esthétique. Dans cette démarche, l'analyse musicale, pratique intrinsèquement liée à l'histoire de la musique, est également sollicitée. La fin de la deuxième année de cet enseignement correspond ainsi pour l'étudiant à l'acquisition d'une somme de connaissances ainsi que d'une méthode de recherche et de réflexion.

144 heures : 2 heures hebdomadaires pendant 2 ans

Evaluation : Contrôle continu et examen terminal

U.E.P 2 : Analyse

Ce cours est consacré au perfectionnement de la pratique analytique initiée en année probatoire (rappel du contenu de cette année : échelle et modes ; initiation à la méthode analytique : analyse formelle, harmonique, stylistique au travers d'un choix d'œuvres de style classique, baroque et pré-romantique. La démarche s'opère en relation avec l'histoire de la musique et la culture générale. Etude d'œuvres appartenant au romantisme, à la période baroque, à la fin du classicisme (lied, opéra, musique symphonique, musique de chambre et musique pour piano).

72 heures : 2 heures hebdomadaires pendant 1 an

Evaluation : Contrôle continu et examen terminal

U.E.P 3 : Commentaire d'écoute

Cette pratique allie une démarche analytique à un regard historique et culturel par le seul support de l'écoute. C'est également un cours de préparation aux examens d'entrée dans l'enseignement supérieur.

36 heures : 1 heure hebdomadaire pendant 1 an

Evaluation : Contrôle continu

U.E.P 4 : Composition

Analyse, écoute et découverte du répertoire de la musique après 1945 ; expérimentation instrumentale et écriture d'une œuvre personnelle restituée en fin d'année.

72 heures : 1 heure hebdomadaire pendant 2 ans

Evaluation : Contrôle continu et examen terminal

U.E.P 5: Master class

L'étudiant devra suivre une au moins une master class : intervention de compositeurs contemporain et échange sur son œuvre.

10 heures sur le cycle

Evaluation : Assiduité

I - Module principal dominante Analyse

II- Comporte 5 unités d'enseignement principal (U.E.P)

U.E.P 1 : Analyse

U.E.P 2 : Histoire de la musique

U.E.P 3 : Commentaire d'écoute

U.E.P 4 : Ecriture

U.E.P 5: Master class

U.E.P 1 : Analyse

Ce cours est consacré au perfectionnement de la pratique analytique initiée en année probatoire (rappel du contenu de cette année : échelle et modes ; initiation à la méthode analytique : analyse formelle, harmonique, stylistique au travers d'un choix d'œuvres de style classique, baroque et pré-romantique). La démarche s'opère en relation avec l'histoire de la musique et la culture générale. Etude d'œuvres appartenant au romantisme, à la période baroque, à la fin du classicisme (lied, opéra, musique symphonique, musique de chambre et musique pour piano). L'étude de répertoire du XXème et XXIème siècles est principalement consacrée à la dernière année de cet enseignement.

144 heures : 2 heures hebdomadaires pendant 2 ans

Evaluation : Contrôle continu et examen terminal

U.E.P 2 : Histoire de la musique

Cette unité d'enseignement propose d'approfondir la découverte des grands courants musicaux et des compositeurs, entreprise en année probatoire. Chaque année une nouvelle thématique ou période est abordée, sous un angle non seulement historique, mais aussi esthétique. Dans cette démarche, l'analyse musicale, pratique intrinsèquement liée à l'histoire de la musique, est également sollicitée.

72 heures : 2 heures hebdomadaires pendant 1 an

Evaluation : Contrôle continu et examen terminal

U.E.P 3 : Commentaire d'écoute

Cette pratique allie une démarche analytique à un regard historique et culturel par le seul support de l'écoute. C'est également un cours de préparation aux épreuves d'examens dans l'enseignement supérieur.

36 heures : 1 heure hebdomadaire pendant 1 an

Evaluation : Contrôle continu

U.E.P 4 : Composition

Analyse, écoute et découverte du répertoire de la musique après 1945 ; expérimentation instrumentale et écriture d'une œuvre personnelle restituée en fin d'année.

72 heures : 1 heure hebdomadaire pendant 2 ans

Evaluation : Contrôle continu et examen terminal

U.E.P 5 : Master class

L'étudiant devra suivre au moins une master class : Intervention de compositeurs contemporain et échange sur son œuvre.

10 heures sur le cycle

Evaluation : Assiduité

II - Module associé

II- comporte 2 unités d'enseignement associé (U.E.A)

U.E.A 1 : Pratique instrumentale ou vocale collective

U.E.A 2 : Initiation à la pédagogie

U.E.A 1 : Pratique instrumentale ou vocale collective

L'étudiant en fonction de son expérience musicale devra participer à une pratique collective du conservatoire : sessions d'orchestre, musique de chambre, chœur d'adultes ou chœur de chambre « Mélanges ».

60 heures sur 2 ans

Evaluation : Assiduité et contrôle continu

U.E.A 2 : Initiation à la pédagogie

L'étudiant sera mis en situation pédagogique sous différents formats :

- Intervention dans les classes CHA primaires chœur d'enfants,
- Médiation dans le cadre de la saison du conservatoire dans la Ville
- Rédaction d'au moins un article et présentation d'au moins un concert

60 heures sur 2 ans

III - Module complémentaire

Il comporte 1 unité d'enseignement complémentaire (U.E.C)

U.E.C 1 : Formation musicale

U.E.C 1 : Formation musicale

Cette unité d'enseignement permet d'approfondir les acquis des cycles précédents, par l'écoute, le chant, l'implication corporelle, le jeu instrumental, la lecture et l'écriture. Une familiarisation avec des répertoires du XXème siècle, d'une part, et antérieurs à 1650 d'autre part, est proposée. Un travail spécifique d'écoute harmonique est mené, avec des relevés de « synthèse » nécessitant la compréhension de la structure harmonique associée à celle de la conduite mélodique des voix.

216 heures : 3 heures hebdomadaires pendant 2 ans

Evaluation : Contrôle continu et examen terminal

IV - Module d'enseignement libre

Il comporte au moins 1 unité d'enseignement libre (U.E.L) au choix de l'étudiant.

U.E.L : Pour compléter leur cursus, les étudiants doivent choisir une unité d'enseignement libre selon leur profil personnel dans l'ensemble des disciplines collectives du conservatoire.

36 heures environ - cours ponctuels ou session

Evaluation : Contrôle continu

V - Module de conférences sur l'orientation professionnelle

Chaque élève est tenu de suivre durant le cycle, un ensemble de conférences d'une durée de 5 heures environ comportant une information sur l'orientation professionnelle et présentant la diversité des formations et des métiers de la musique ainsi que leur environnement social, juridique et économique.

5 heures

Evaluation : Assiduité

VI - Module de projet personnel

Chaque élève doit au cours du cursus, développer un projet personnel dans sa discipline principale au travers de la rédaction d'un mémoire ou la réalisation d'un projet. En tout état de cause, l'élève doit s'exprimer autour d'un sujet pour lequel il éprouve un vif intérêt. L'élaboration du projet personnel est encadrée par un conseiller pédagogique.

TABLEAU DES VOLUMES HORAIRES PAR UNITE D'ENSEIGNEMENT

Nombre d'heures	Intitulés des enseignements	Possibilité de répartition des horaires
334	Module principal	
144	U.E.P 1 : Histoire de la musique ou Analyse	2 heures hebdomadaires pendant 2 ans
72	U.E.P 2 : Analyse ou Histoire de la musique	2 heures hebdomadaires pendant 1 an
36	U.E.P 3 : Commentaire d'écoute	1 heure hebdomadaire pendant 2 ans
72	U.E.P 4 : Ecriture	1 heure hebdomadaire pendant 2 ans
10	U.E.P 5 : Master class	10 heures
120	Module associé	
60	U.E.A 1 : Pratique instrumentale ou vocale collective	60 heures
60	U.E.A 2 : Initiation à la pédagogie	60 heures
216	Module complémentaire	
216	U.E.C 1 : Formation musicale	3 heures hebdomadaires pendant 2 ans
36(environ)	Module d'enseignement libre	
5	Module de conférences	
	Information sur l'orientation professionnelle et présentant la diversité des formations et des métiers de la musique ainsi que leur environnement social, juridique et économique.	
	Module de projet personnel	
Total		
711		
Une procédure de validation d'acquisitions antérieures est mise en place pour chaque élève admis dans le Cycle d'Orientation Professionnelle		



Conservatoire à Rayonnement Régional Marcel Dadi
Musique, Danse et Théâtre
2/4, rue Maurice Déménitroux
94000 CRETEIL
t : 01.56.72.10.10
f : 01.48.98.59.06

C.O.P

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Culture musicale

LES ETAPES DE L'EVALUATION

NIVEAU REQUIS

Toute personne souhaitant se présenter à l'examen d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle doit fournir un récapitulatif de son parcours de formation attestant d'un niveau de fin de second cycle d'un conservatoire classé par l'Etat ou équivalent.

EXAMEN D'ENTREE

L'examen d'entrée en C.O.P Culture musicale comporte :

- Une épreuve écrite ou orale comportant un commentaire avec questions
- Un échange avec le jury portant sur les motivations du candidat

NB : Les élèves du CRR de Créteil ayant validé l'UEC Analyse ou Histoire de la musique, ne passent que l'entretien avec le jury.

VALIDATION DES ACQUIS

Toutes les demandes d'équivalences et de dispenses devront être soumises à la direction du conservatoire à l'issue du concours d'entrée. Les unités d'enseignement ci-dessous suivies en CRR ou CRD pourront être validées pour tout ou partie :

- **Module principal** : Commentaire d'écoute - Ecriture
- **Module complémentaire** : Formation musicale
- **Module d'enseignement libre**
- **Module de conférences**

NB : l'UEA 1 et 2 sont obligatoires et ne peuvent faire l'objet d'une validation

CONTROLE CONTINU

Comme indiqué dans le cadre réglementaire du C.O.P, toutes les unités d'enseignement font l'objet d'une évaluation continue. Le conservatoire constitue un dossier pour chaque étudiant dans lequel sont consignées les notes obtenues ainsi que les appréciations portées sur l'étudiant tout au long du cycle. Le bilan du projet personnel y figure également. **Pour les unités d'enseignement validées par examen terminal, seuls sont autorisés à se présenter les étudiants y ayant obtenu la moyenne au contrôle continu.**

GRILLE D'EVALUATION

NOTE	APPRECIATION	MENTION
$x < 8$	Niveau général insuffisant	U.E non acquise
$8 < x < 10$	Objectifs non atteints, des lacunes à combler	
$10 < x < 13$	Niveau requis, travail, prestations correspondant aux exigences	U.E acquise
$13 < x < 16$	Bon niveau	U.E acquise mention Bien
$16 < x$	Excellent niveau	U.E acquise mention Très bien ou U.E acquise mention Très bien à l'Unanimité ou U.E acquise mention Très bien à l'Unanimité avec Félicitations du jury

DELIVRANCE DU DIPLOME D'ETUDES MUSICALES

Le Diplôme d'Etudes Musicales est décerné aux élèves ayant validé l'ensemble des modules du cursus.



Conservatoire à Rayonnement Régional Marcel Dadi
Musique, Danse et Théâtre
2/4, rue Maurice Déménitroux
94000 CRETEIL
t : 01.56.72.10.10
f : 01.48.98.59.06

C.O.P

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Culture musicale

EQUIPE PEDAGOGIQUE

EQUIPE ENSEIGNANTE

Analyse - Histoire de la musique - Commentaire d'écoute
Anne ROUSSELIN

Composition
Aurélien DUMONT

Formation musicale
Marie BESSIERE
Odile EVEN
Nathalie GRILLY
Flora GUESTE
Emmanuelle PY ROUSSILLAT

Musique de chambre
Marie-Pierre VENDOME
Karen DANIAU
Patrick HANS

Chef de chœur
Ariel ALONSO

EQUIPE D'ENCADREMENT

Direction
Aude PORTALIER

Responsable pédagogique :
Perrine DUCHON

Chargé de scolarité :
Simon GERIN

Responsable administrative
Véronique RODRIGUEZ

Responsable médiathèque
Marianne GOUPILLE